

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/905 :**

Bois d'Olives - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 17 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section IC n°7 et IC n°8

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano), POPY Anne Marie (par Monsieur MOHAMMAD OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-201905-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception Préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°20/905 : Bois d'Olives - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 17 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section IC n°7 et IC n°8.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 17 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

**Biens concernés par l'acquisition :**

Sections	Superficie cadastrale totale	Adresse du bien
IC n°7	113 m <sup>2</sup>	Chemin Sabrap (Bois d'Olives)
IC n°8	1897 m <sup>2</sup>	Chemin Sabrap (Bois d'Olives)

- Zonage PLU approuvé : U3
- Situation au PPR : 16% en interdiction et 6 % en prescription
- Propriétaire : Consorts FONTAINE/FAUCON
- Nature du bien : terrain non bâti

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 370 000 € HT, montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive (en référence à l'avis de France Domaine en date du 05/05/2022 réf. DS 8466785).

**Destination du bien : réserves foncières dans le cadre du NPNRU2 de Bois d'Olives**

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F.R
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 4 échéances
- . Taux de portage : 0.75 % HT par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 17 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)
- **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 17 ainsi que l'annexe financière ci annexées et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-20-905-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022